



## **Procès-verbal du conseil d'administration de Gemme le vendredi 22 mars 2019 au Conseil Néerlandais de la magistrature à Den Haag aux Pays-Bas.**

Etaient présents: Béatrice Brenneur, Linda Benraïs, Audra Ezerske, Monika Wlodarczyk, Isabelle Bieri, Camilla Hölzer, François Staechelé, Eric van Engelen, Gert Nilsson Eldrimner, Albertina Aveiro Pereira, Jaime Cardona Ferreira, Paul Gilligan, Sara Menichetti, Monica Velletti, Lourdes Arastey Sahun, Avi Schneeberg, Laura van der Krogt, Christine Momigny.

Etait invité : Thierry Garby

### **1. Ouverture du conseil d'administration et mot de bienvenue**

Béatrice Brenneur ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence aux Pays-Bas. Elle souhaite la bienvenue à Aura Ezerske section Lituanienne, nouvelle section au sein de Gemme.

### **2. Rapport du conseil d'administration de Rome du 13 octobre 2018**

Approuvé par les membres présents.

### **3. Section Britannique après Brexit**

Nous ne savons toujours pas ce qui va se passer et quand le Royaume-Uni quittera officiellement l'Union européenne.

Brexit : → la section Britannique reste-elle membre de Gemme **oui** ou **non** ?

Est-ce que Gemme doit résoudre le problème du Brexit et par conséquent trouver la solution?

Si la section britannique veut rester membre de Gemme et si tous les membres de Gemme sont d'accord, il n'y a pas de règle dans les statuts qui dit que la section britannique doit quitter Gemme. Dans ce cas il n'est donc pas nécessaire de changer les statuts.

Mais il ne faut plus attendre pour résoudre le problème du Brexit et les britanniques veulent changer les statuts parce ce que quand le Brexit sera réalisé, le Royaume-Uni quittera alors officiellement l'Union européenne et la section britannique ne pourra plus rester au sein de Gemme. Par conséquent nous ne devons plus attendre pour solutionner le problème et anticiper pour trouver une solution.

Nous pouvons aussi adopter une résolution qui permet d'être membre de Gemme en tant que membre Européen ou membre de Gemme en tant qu'ancien membre de Gemme.

*Irlande* : Nous ne devons plus attendre pour solutionner le problème en anticiper pour trouver une solution. Donc il faut organiser une assemblée générale extraordinaire et inviter à temps tous les membres pour trouver une solution et la voter.

#### En résumé

Selon les statuts actuels, pour être membre de Gemme, le pays de rattachement doit faire partie d'un pays membre de l'Union européenne. Mais les statuts ne précisent pas si les membres de GEMME qui appartiennent à un pays qui ne fait plus partie de l'Union Européenne doivent quitter Gemme.



## **Procès-verbal du conseil d'administration de Gemme le vendredi 22 mars 2019 au Conseil Néerlandais de la magistrature à Den Haag aux Pays-Bas.**

Le conseil d'administration décide que, pour l'instant, on ne change pas les statuts et les pays qui sont membres de Gemme restent membres de Gemme.

Dans l'avenir aucun nouveau membre ne sera introduit au sein de Gemme si son pays ne fait pas partie de l'union Européenne.

Lors de la prochaine assemblée on changera les statuts. Le texte proposé sera :

« Sont membres de GEMME les juges appartenant à un pays qui fait partie ou a fait partie de l'Union Européenne ou de l'AELE »

Tous les membre de Gemme recevront la résolution avant l'assemblée générale prochaine. Dragos Calin de la section Roumaine va examiner les statuts pour éviter des inégalités et contradictions.

La section Irlandaise demande que pour pouvoir voter chaque section nationale devra au préalable communiquer le nom de tous ses membres ce qui permet de calculer le quorum à atteindre pour effectuer le vote. **Approuvé.**

### **4. Rapport des sections Nationales de GEMME**

Toutes les sections nationales doivent envoyer par mail le résumé de leurs activités traduits en français en en anglais à François Staechele ([staechele@gmail.com](mailto:staechele@gmail.com)). François les mettra sur le site.

### **5. Point financier**

Le bilan à l'actif comme au passif pour 2018 s'élève à 49.141 euros

Les frais de déplacement aux différents CA s'élèvent à 14 800 euros.

Les frais relatifs aux dépenses du site Web s'élèvent à 6698 euros.

La Partner contribution pour le projet interactive langage training on cross boarder mediation s'élève à 3000 euros.

Le total des cotisations des membres pour 2018 s'élèvent à 19020 euros.

### **6. Projets Européens (ERA, liste des médiateurs)**

Lors du conseil d'administration de Rome nous avons demandé à Thierry GARBY de poursuivre les contacts sur le projet Européen au sujet de la liste des médiateurs européens et de préparer un document pour la prochaine réunion du Conseil d'administration aux Pays-Bas pour que Gemme puisse délibérer valablement sur sa participation à ce projet.

Ce projet vise à donner à GEMME la possibilité de pouvoir aider les instances européennes à constituer un annuaire des médiateurs dans tous les États membres de l'Union européenne.

Il s'agit de fédérer les médiateurs, sans cependant uniformiser les procédures, pour en faire une profession visible et reconnue qui figurera sur le portail e-justice.  
Mais la liste des médiateurs sera gérée par les médiateurs eux-mêmes.



## Procès-verbal du conseil d'administration de Gemme le vendredi 22 mars 2019 au Conseil Néerlandais de la magistrature à Den Haag aux Pays-Bas.

L'élaboration de la liste des médiateurs sera incorporé dans le plan d'actions 2019-2023.

La commission européenne dispose de listes officielles européennes de magistrats, d'avocats et d'arbitres parce que ce sont des professions réglementées avec des critères européens de recrutement et de formation. Comme la profession de médiateur n'est toujours pas réglementée, les listes de médiateurs n'existent pas dans tous les pays de l'Union Européenne. C'est ce qu'il s'agit d'établir.

Pour concrétiser ce projet Gemme a besoin de fonds financiers et doit donc trouver des investisseurs au sein de la communauté européenne ou dans les différents pays membres. Et dans ce cas qui sera financièrement responsable ? Gemme ?

L'International Mediation Institute (IMI) et l'institut français de certification des médiateurs (IFCM) et l'institut du Monde Lusophone ont depuis 5 ans déjà des experts qui travaillent au projet, malheureusement sans succès parce que leurs perspectives sur les critères de sélection sont très différentes et les fonds nécessaires pour rémunérer les experts arrivent toujours trop tard. De plus le projet est très coûteux.

Pour cette raison, Thierry ne souhaite pas prendre en charge le financement du projet. Thierry émet aussi des réserves quant à la réalisation d'une liste de médiateurs européens. Un projet comparable aux États-Unis a échoué.

La délégation Néerlandaise a discuté de ce projet avec le directeur de la fédération des médiateurs néerlandais (MfN). Etablir une bonne liste de médiateurs Européens c'est réalisable. Mais Eric Van Engelen soutient les arguments de Thierry concernant le financement du projet : nous ne pouvons lancer ce projet qu'à partir du moment où des fonds seront disponibles. Peut-être qu'une fédération de médiateurs dans un des pays de l'UE acceptera t-elle de soutenir financièrement ce projet ?

La délégation Belge remarque que la seule difficulté c'est le financement pour commencer le projet et la question essentielle à se poser est : « est-on **pour** ou **contre** le projet ? ». Sur le site web Européen il a déjà des listes de médiateurs de différents pays européens.

La délégation Suisse remarque que Gemme doit être et rester un conseiller sur la médiation en Europe et ne doit pas élaborer une liste de médiateurs Européens. Gemme est un partenaire à consulter qui ne dispose pas d'employés rémunérés pour travailler à ce projet.

La délégation Luxembourgeoise pense qu'on doit plutôt gérer une liste des instituts de certification moins nombreux et donc plus facile à contrôler. Contrôler une liste avec des milliers de médiateurs n'est pas réalisable.

Les délégations Espagnoles et Italiennes veulent des informations complémentaires avant de prendre toute décision.

La délégation Irlandaise constate que nous ne sommes pas très enthousiastes pour soutenir le projet. Par conséquent, nous avons besoins d'informations complémentaires. Une réunion doit être organisée avec la commission Européenne pour expliquer ce qu'elle veut vraiment.



## **Procès-verbal du conseil d'administration de Gemme le vendredi 22 mars 2019 au Conseil Néerlandais de la magistrature à Den Haag aux Pays-Bas.**

Cela nous permettra de prendre une décision au sujet du lancement du projet et de la responsabilité de Gemme.

Thierry fera parvenir les documents informatifs sur ce projet.

Le conseil d'administration charge le président de délégation belge, Avi Schneeberg, le président de la délégation Irlandaise, Paul Gilligan, et la présidente de Gemme, Béatrice Brenneuer, de se rendre au Conseil de l'Union Européenne à Bruxelles pour demander plus d'informations sur ce projet.

Le conseil remercie Thierry pour son travail et Thierry remercie les membres qui lui ont envoyé les informations demandées. **Approuvé !**

### **Projets Européens (ERA)**

Cette formation est très instructive. A cause des désistements de dernière minute, il n'est pas toujours évident d'avoir un nombre suffisant de participants, ces derniers doivent être des juges.

Monica Velletti nous fait part de son expérience en tant que participante au séminaire de Cracovie, en 2018.

Paul Gilligan nous informe que l'ERA a diminué son tarif pour la participation au séminaire pour les membres de Gemme afin d'augmenter le nombre de participants. Le prix de 3000 euros par participant a été ramené à 1000 euros par participant, pour 20 juges, membres de Gemme.

Nous décidons de poursuivre cette formation au prix de 1000 euros par participant.  
**Approuvé !**

## **7. Site Web ([www.Gemme-mediation.eu](http://www.Gemme-mediation.eu))**

Le site web est le seul instrument utile et nécessaire pour rendre Gemme visible et accessible à tout le monde. Seulement 72 des 450 membres ont fait une demande pour être enregistré.

### **Points d'action pour tous les membres**

- François demande aux membres de mentionner leur nom et le nom de leur pays pour leur inscription sur le site web.
- François demande aux sections de communiquer le nom de leurs membres pour qu'il puisse les enregistrer.
- François veut aussi recevoir une liste avec le nom et la page web des réseaux sociaux des sections membres de Gemme pour qu'il puisse enregistrer les réseaux sociaux de chaque pays sur site web de Gemme.

## **8. Prochaines activités (croisière)**

La présidente de Gemme nous informe sur le séminaire/croisière du 3 au 10 mai 2019 sur la Méditerranée orientale, au départ de Venise. Il y aura des formations diverses, colloques et ateliers sur la médiation pendant les traversées : plus de 20 heures de formation seront



**Procès-verbal du conseil d'administration de Gemme  
le vendredi 22 mars 2019 au Conseil Néerlandais de la magistrature  
à Den Haag aux Pays-Bas.**

dispensées. Divers pays seront présents pour travailler sur la médiation (Irlande, Suède, Ecosse, Belgique, France, Espagne, Italie, Liban, Maurice, Tunisie).

**9. Prochain Conseil d'administration**

Nous discutons du lieu de la prochaine réunion le 19 octobre 2019. L'Italie propose que ce soit à Naples mais doit nous le confirmer.

**10. Points divers de l'ordre du jour/Any other business (AOB)**

Pas d'autres points de discussion.

La séance est levée à 17h.